

## **Conférence de Copenhague sur le Climat**

### **Les demandes de Greenpeace pour éviter le chaos climatique**

#### **Introduction**

Alors même que la réalité des changements climatiques continue de dépasser les prévisions des scientifiques, il devient clair que le dépassement du seuil critique constitue une menace bien plus proche que nous l'imaginions et que la fenêtre d'opportunité pour éviter un dérèglement du climat incontrôlable se referme de façon rapide et inexorable.

Nous savons maintenant qu'une augmentation des températures moyennes, même de 1,5°C, pourrait produire des impacts irréversibles, et qu'une augmentation de 2°C risquerait de déclencher un dérèglement du climat incontrôlable et catastrophique. Nous avons besoin d'une stratégie mondiale pour enrayer la hausse globale des températures aussi rapidement qu'il soit humainement possible de le faire, et qui nous permette de revenir à des niveaux bien inférieurs aux niveaux actuels.

Cette année verra le déroulement d'une série intense de négociations internationales, qui culminera avec la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques en décembre. Les gouvernements devront alors négocier un accord visant à faire face au défi du dérèglement climatique. Cela représente notre meilleure chance de renverser à temps les tendances actuelles des émissions de gaz à effet de serre pour empêcher le chaos climatique dont nous nous approchons à vive allure.

Afin de saisir cette opportunité et de lui donner forme, nous avons besoin d'un leadership fort, inexistant pour l'instant dans le domaine des changements climatiques. Les chefs d'Etat du monde entier doivent donc impérativement prendre leurs responsabilités et travailler ensemble pour protéger les peuples, l'environnement et la planète qu'ils représentent collectivement. Ils doivent s'assurer que les émissions mondiales de gaz à effet de serre culminent d'ici à 2015 et commencent à décliner rapidement par la suite, pour atteindre un niveau aussi proche de zéro que possible d'ici la moitié du 21ème siècle.

#### **Les demandes de Greenpeace**

Greenpeace appelle les gouvernements qui se réuniront à Copenhague à l'occasion de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en décembre 2009 à s'accorder sur les points suivants :

Des objectifs juridiquement contraignants de réduction des émissions pour les pays industrialisés, en tant que groupe, d'au moins 40% d'ici à 2020 par rapport aux niveaux de 1990, dont les trois quarts au moins devront être réalisés sur le territoire national. De plus, les pays industrialisés doivent également payer leurs permis d'émissions afin de générer un financement adéquat et prévisible, de l'ordre d'au moins 110 milliards d'euros par an, pour soutenir l'utilisation d'énergies vertes et d'autres actions visant à limiter les émissions des pays en développement, la protection des forêts et aider les pays les plus vulnérables à s'adapter aux impacts des changements climatiques.

Des actions de limitation des émissions de gaz à effet de serre dans les pays en développement, visant un renforcement graduel des contributions des membres de la Convention sur le climat, pour atteindre une déviation de 15 à 30% de leurs émissions d'ici à 2020, par rapport à un scénario « business as usual ». Parmi ces actions, les pays en développement adopteront unilatéralement les mesures à coût zéro (dites « sans regrets ») ou négatif qu'ils peuvent réaliser sans assistance extérieure, tandis

que les pays industrialisés se chargeront du reste. Plus les niveaux de développement, les taux d'émissions par habitant et d'« intensité carbone » de l'économie des pays seront élevés, plus ils devront fournir d'effort afin de réduire leurs émissions et contribuer au financement de l'action.

Créer un mécanisme de financement pour mettre fin à la déforestation brute et aux émissions qui y sont associées dans les pays en développement d'ici à 2020, et atteindre l'objectif « zéro déforestation » d'ici à 2015 dans des zones prioritaires telles que l'Amazonie, le Bassin du Congo, et les forêts tropicales du sud est asiatique notamment en Indonésie. Ces réductions d'émission doivent être additionnelles aux émissions mentionnées dans le paragraphe 1. Les mesures de protection doivent s'appliquer en priorité aux zones ayant des écosystèmes forestiers exceptionnels et doivent prendre en compte les intérêts des populations autochtones ou des communautés forestières.

Alors que nous nous trouvons confrontés cette année à des défis immenses, il n'y a jamais eu de moment plus propice pour obtenir un accord novateur. Le chaos climatique peut et doit être évité, mais cela nécessite de mettre en œuvre de toute urgence des mesures ambitieuses pour sauver la planète et notre futur. La Conférence de Copenhague doit être l'occasion de s'accorder sur des réductions des émissions de gaz à effet de serre drastiques, ambitieuses, équitables et justes, qui soient juridiquement contraignantes et opérées dans les délais. Elles doivent être étayées par des mécanismes de financement et des politiques qui ouvrent la voie vers un avenir énergétique durable, la protection de nos magnifiques forêts naturelles et l'émergence d'une révolution par les économies d'énergie et les énergies renouvelables, tout en répondant aux besoins d'adaptation des pays les plus pauvres, qui sont déjà les premières victimes du dérèglement climatique.

L'étendue et l'urgence des débats sur les moyens de sauver l'économie mondiale offrent aux dirigeants politiques une opportunité inespérée de développer des plans de relance permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de créer des emplois verts. En revanche, s'ils décidaient de persévérer dans une politique énergétique coûteuse et polluante, cela entraînerait une telle crise climatique qu'en comparaison, nos problèmes économiques actuels paraîtraient insignifiants.

## **L'accord de Copenhague doit sauver le climat**

Greenpeace appelle à la conclusion d'un accord d'ici la fin 2009 basé sur les principes suivants :

- il doit être mondial,
- il doit être juste et équitable
- il doit permettre une action qui monte en puissance de façon graduelle
- il doit proposer des solutions durables.

L'accord de Copenhague sera un succès s'il nous met sur la voie d'une réduction des émissions mondiales qui permettra un pic des températures mondiales avant une diminution aussi rapide que possible. Dans cet objectif, l'augmentation des émissions mondiales devra atteindre son maximum d'ici à 2015 avant de commencer à décliner bien avant 2020.

## **En termes pratiques, il doit inclure :**

### **1. Des objectifs ambitieux de réduction des émissions pour les pays industrialisés**

Aucun accord ambitieux ne pourra voir le jour sans que les pays industrialisés fassent la preuve d'un leadership sans précédent jusqu'alors. Ils doivent assumer leur responsabilité face à la crise climatique dont ils sont à l'origine et à laquelle ils contribuent encore

aujourd'hui de manière disproportionnée comparativement aux pays en développement<sup>1</sup>. Ils doivent montrer la voie en tenant les engagements qu'ils ont pris à Rio de Janeiro en 1992, et à Kyoto en 1997. C'est la seule façon de construire la confiance mutuelle nécessaire entre les pays industrialisés et les pays en développement.

Les pays industrialisés, en tant que groupe, doivent prendre l'engagement ferme de réduire leurs émissions de l'ordre de 23 % d'ici à 2015 (pendant la deuxième période d'engagement), pour atteindre des réductions de 40% d'ici à 2020 (pendant la troisième période d'engagement) par rapport aux niveaux de 1990 ; trois quarts de ces objectifs au moins doivent être réalisés sur les territoires nationaux. Au sein de ce groupe, l'objectif global doit être réparti selon des critères de *responsabilité* de chaque pays par rapport à ses émissions passées et actuelles, de *capacité* d'action et de *potentiel* d'émissions à réduire.

## 2. Une action des pays en développement, dans l'optique d'un élargissement et d'un approfondissement graduels de l'action à l'échelle mondiale

Aujourd'hui le groupe des pays en développement (ne faisant pas partie de l'Annexe 1) est très diversifié. D'une part, ce groupe rassemble des pays qui sont plus riches que certains pays industrialisés (Annexe 1), et des pays dont le taux d'émissions par habitant est égal ou bien supérieur à celui de certains pays industrialisés. D'autre part, ce groupe inclut également un grand nombre de pays très pauvres n'ayant que très peu contribué au dérèglement climatique actuel mais qui pâtissent déjà des impacts de la crise climatique<sup>2</sup> – et continueront à en être les premières victimes. Il regroupe également des pays dont le taux d'émissions par habitant lié au secteur de l'énergie est relativement bas, mais dont le taux d'émissions liées à la déforestation est considérable.

Il est clair que l'ensemble des pays en développement ne peut être traité sur le même plan. Il est donc nécessaire de trouver de nouveaux critères pour déterminer les actions à mener par les pays en développement.

Afin d'être équitable et refléter les particularités de chaque pays, le niveau d'action à mettre en oeuvre devrait se fonder sur la responsabilité, la capacité et le potentiel de réduction des émissions de chacun de ces pays. Les indicateurs concrets utilisés pour comprendre la situation de chaque pays sont les suivants :

Responsabilité : émissions historiques depuis 1990

Capacité : PNB par habitant / Indice de développement humain

Potentiel : intensité des émissions, émissions par habitant et taux de croissance des émissions.

Les critères présentés ci-dessus devraient être utilisés comme base pour répartir entre les pays les actions de limitation des émissions et définir le niveau de soutien financier pour leur mise en oeuvre.

---

<sup>1</sup> Alors que les émissions dans certains pays en développement se sont accrues rapidement ces dernières années, les émissions par habitant dans les pays industrialisés sont toujours beaucoup plus élevées que celles des pays en développement, d'autant plus que les émissions de gaz à effet de serre passées continuent à agir dans l'atmosphère.

<sup>2</sup> Quelques exemples : les émissions par habitant du Koweït, des Emirats Arabes Unis et du Bahreïn en 2005 était 5 à 10 fois plus importantes que celles de la Roumanie, de la Croatie ou de la Lettonie ; les émissions par habitant de la Chine, sont trois fois plus importantes que celles de l'Inde ; et les émissions par habitant combinées des 49 pays les moins développés sont moins importantes que celles de la Belgique seule. Chiffres du CAIT (Climate Analysis Indicators Tool) : <http://cait.wri.org>

S'il est fort probable que lors de la seconde période d'engagement souhaitée (2013-2017), seuls quelques pays en développement prendront un engagement contraignant de plafonnement des émissions à l'échelle nationale, il est clair que d'ici à la troisième période d'engagement (2018-2022) un grand nombre de pays parmi ceux connaissant une industrialisation rapide atteindront un plus haut niveau de développement économique et disposeront d'une plus grande capacité d'action. Ceci signifie qu'ils devront prendre des engagements contraignants et absolus de réductions massives de leurs émissions. Les conclusions de Copenhague devront intégrer ce principe de graduation.

### 3. Une augmentation massive et une réorientation des financements publics et privés alloués aux mesures d'atténuation et d'adaptation

Les pays industrialisés doivent s'engager à augmenter massivement les financements, adéquats et prévisibles, qui permettront aux pays en développement d'accélérer leur transition vers l'adoption de technologies vertes, de stopper le plus rapidement possible la destruction des forêts tropicales et d'entreprendre des programmes d'adaptation préventifs à grande échelle. Si la réorientation et l'augmentation des financements privés seront de la plus grande importance, notamment pour accéder à un développement et des technologies sobres en carbone, les flux de financements publics devront être 2 à 3 fois supérieurs et s'ajouter aux fonds existants et promis pour l'aide au développement. Selon les estimations initiales, les pays industrialisés devront fournir au moins 110 milliards d'euros par an via des fonds publics. Un tiers de cette somme est nécessaire pour l'adaptation aux impacts inévitables du dérèglement climatique et environ un tiers pour réduire la déforestation.

Il est évident que des sommes aussi importantes ne doivent pas être engagées et acheminées annuellement dans le cadre de budgets nationaux. En revanche, nous avons besoin de mécanismes permettant de générer automatiquement un financement prévisible, qui soit indépendant des trésoreries nationales. Le mécanisme principal pour générer ces fonds doivent reposer soit sur le système *international* de mise aux enchères des quotas d'émissions ou Unités de Quantité Attribuée (UQA) des pays industrialisés, soit sur la taxation de ces permis d'émissions, ou bien une combinaison de ces deux outils. Ainsi les pays industrialisés devront payer pour (une partie de) leurs quotas d'émission dans le futur.

Les revenus issus des enchères doivent être affectés à un fonds disposant de différents volets, pour :

a) La réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement.

Ceci fournira l'échelle nécessaire et le financement pour atteindre l'objectif de zéro déforestation d'ici à 2020. L'argent financera les politiques et les activités de lutte contre la déforestation dans les pays en développement. L'attribution de fonds devra se fonder principalement sur la tenue des comptes publics, leur suivi et leur vérification, et non pas sur le financement de projets. Cela permettra de s'assurer que les forêts ne sont pas considérées seulement comme des stocks de carbone mais aussi reconnues pour leur richesse en terme de biodiversité, et que les droits des peuples autochtones et des communautés forestières soient respectés.

b) Adaptation. Ce volet financera et soutiendra une action renforcée dans les domaines de la gestion et le partage du risque, des stratégies de prévention des catastrophes et de la coopération internationale afin d'aider à la mise en œuvre urgente de mesures d'adaptation.

c) Energie verte et technologie. Ce volet aura pour objectif de lancer une révolution énergétique par le financement de la coopération en matière de recherche et développement à l'échelle internationale, par l'adoption accélérée de technologies vertes dans les pays en

développement et par l'allocation de fonds à des politiques et mesures d'atténuation dans les pays en développement. Cela pourrait, par exemple, financer les tarifs de rachat dans les pays en développement, ce qui créerait les conditions favorables à un développement rapide des énergies renouvelables.

Les pays en développement, de leur côté, devront s'assurer que l'argent est dépensé à bon escient et qu'il génère de réels bienfaits pour la planète et pour leur population, via une réduction des émissions et des taux de déforestation ainsi qu'en terme d'adaptation aux impacts des changements climatiques. Ceci nécessite de mettre en place dans les pays en développement de solides méthodes et pratiques mesurables, notifiables et vérifiables, et requiert donc un renforcement des capacités.

#### 4. Le développement d'instruments liés marché du carbone permettant de réelles réductions des émissions

Sur les trois mécanismes de marché du carbone existants dans le cadre de la CCNUCC, seul le Mécanisme de Développement Propre (MDP) a généré une somme d'argent significative<sup>3</sup>. Mais bien que le MDP ait réussi à générer plus de financement pour les pays en développement que n'importe lequel des autres fonds pour le climat de la CCNUCC, il n'a en revanche bénéficié qu'à quelques pays et les projets n'ont contribué que faiblement à la réduction des émissions ou à un développement durable. En réalité, le mécanisme a favorisé une augmentation nette des émissions, comparativement à la période précédant sa création<sup>4</sup>. Il est clair que cela ne peut continuer après 2012.

Cependant, les défaillances des mécanismes de marché actuels ne signifient pas que les mécanismes de marché en tant que tels ne pourraient pas fonctionner. Ils doivent être minutieusement conçus. Les nouveaux mécanismes du marché du carbone ont la capacité de générer des réductions d'émissions supplémentaires tout en abaissant les coûts (si le niveau de l'objectif de est suffisamment ambitieux) mais ils doivent aller au-delà d'une simple compensation des émissions des pays industrialisés. Il est au contraire impératif qu'ils incitent les pays en développement à mener leur propre action et leurs projets de développement durable par des objectifs sectoriels ou des objectifs nationaux dits « sans regrets ».

A partir de 2013, le MDP, en tant que mécanisme fondé sur des projets, devra être limité aux pays les moins développés et aux pays en développement ayant une faible capacité d'action. Pour d'autres pays en développement bénéficiant d'une plus grande capacité à agir, l'accord post-2012 doit fournir de nouveaux mécanismes, tels que des objectifs dits « sans regrets ». Ces mécanismes encourageront la planification d'un développement sobre carbone à long-terme, à l'échelle sectorielle et à l'échelle de toute l'économie, permettant

---

<sup>3</sup> Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) permet aux pays industrialisés d'éviter des réductions d'émissions dans leur pays par le financement des projets de réduction d'émissions dans des pays en développement. D'autres mécanismes existants dans la CCNUCC sont la Mise en Oeuvre Conjointe (MOC) par laquelle un pays faisant partie de l'Annexe I peut acquérir des crédits en mettant en œuvre/finançant des réductions d'émission dans d'autres pays de l'Annexe I (en transition vers une économie de marché) et les Permis d'Emissions Négociables (PEN) au niveau international par lequel les pays de l'Annexe I qui sont susceptibles de dépasser leurs quotas pourraient acheter des unités de quantités attribuées à d'autres pays qui auraient un excédent à revendre (en pratique les pays en transition). La MOC et les PEN ne jouent qu'un faible rôle dans la première période d'engagement, et il est probable que ce rôle sera encore affaibli dans la deuxième période d'engagement.

<sup>4</sup> Voir : Schneider L. 2007 : Le MDP remplit-il ses objectifs environnementaux et de développement durable ? Une évaluation du MDP et des options d'amélioration. Öko-Institut/WWF ([www.oekoinstitut.de/oekodoc/622/2007-162-en.pdf](http://www.oekoinstitut.de/oekodoc/622/2007-162-en.pdf)) ; et : Wara M. 2006 : Mesurer la performance et le potentiel du Mécanisme de Développement Propre. Université de Stanford. Programme sur l'Energie et le Développement Durable. ([http://iis-db.stanford.edu/pubs/21211/Wara\\_CDM.pdf](http://iis-db.stanford.edu/pubs/21211/Wara_CDM.pdf))

une atténuation supplémentaire des émissions ainsi qu'une réduction des coûts de transaction. Les activités des secteurs concernés devront être soutenues par un renforcement des capacités, une coopération technologique et un financement sécurisé par les pays industrialisés, le cas échéant.

Les mécanismes du marché du carbone sont conçus pour réduire efficacement les émissions liées à l'énergie, alors que la nature des émissions provenant de la destruction des forêts et leur réduction demandent un important contrôle public. Les forêts ne sont pas seulement des puits de carbone, mais sont le cadre de vie de centaines de millions de personnes qui abritent aussi une biodiversité exceptionnelle. En outre, il existe de nombreux problèmes techniques liés au suivi, au calcul et à la comptabilité des émissions liées à la déforestation. Le contrôle public des mesures de protection des forêts et leur financement est nécessaire pour s'assurer que les réductions d'émissions soient réelles et que les mesures aillent de pair avec la protection de la biodiversité et des droits des peuples autochtones et forestiers.

*Greenpeace exhorte les gouvernements à rejeter l'utilisation de mécanismes de marché carbone pour réduire les émissions liées à la déforestation dans les pays en développement.*

#### 5. L'exclusion des technologies non durables des mécanismes de soutien et des marchés du carbone mentionnés dans les points 4 et 5

Le transfert de technologies, le financement ou le renforcement des capacités fournis en lien avec des technologies non durables telles que celles liées au nucléaire ou au Captage et Stockage du Carbone (CSC) ne devraient pas être considérées comme un soutien « mesurable, notifiable et vérifiable » de la part des pays industrialisés dans le cadre de l'accord post-2012. De même, les crédits d'émission « sales » (obtenus avec des technologies non durables) devraient être exclus de l'ensemble des marchés de carbone à l'échelle mondiale.

#### 6. Le plafonnement des carburants de l'aviation internationale et de la marine

L'accord post-2012 doit s'attaquer efficacement aux émissions provenant de l'aviation internationale et de la marine. Ces deux secteurs connaissent une croissance rapide et représentent des sources d'émissions significatives.

Les pays industrialisés doivent inclure les émissions de l'aviation dans leurs objectifs globaux de réduction des émissions et les prendre en compte au point de vente du carburant. En raison de diverses particularités du transport maritime, une approche sectorielle spécifique serait probablement le moyen le plus approprié pour aborder les émissions maritimes.

#### 7. Une nouvelle organisation institutionnelle pour faciliter les activités d'adaptation, d'atténuation, de protection des forêts et les développements technologiques

L'accord de Copenhague génèrera un besoin de suivi et de gestion des financements publics existants et additionnels, provenant principalement des pays industrialisés, qui devront être dépensées à bon escient. Cet argent devra apporter les bénéfices attendus dans les délais, de manière efficace, équitable et incitatrice. Il y aura également un très grand besoin d'assistance technique et de facilitation en ce qui concerne le suivi, l'analyse et la vérification des émissions des pays en développement, la gestion des forêts et les activités d'adaptation et de coopération technologique internationale. Il est évident que le cadre institutionnel actuel de la CCNUCC ne peut pas garantir cela.

Le dispositif d'encadrement des Nations unies doit apporter davantage d'expertise, de facilitation au quotidien, de régionalisation et de flexibilité. Les fonds générés par l'accord de Copenhague devront être contrôlés via la structure des Nations unies et accompagnés d'un régime de contrôle fort et de sévères pénalités en cas de non-respect des obligations. La gouvernance de ces mécanismes doit être démocratique, intégrative, responsable et transparente, et autoriser la participation et la contribution des parties directement concernées. Des procédures et des mesures de sauvegarde doivent être mises en place pour s'assurer que la société civile est partie prenante dans la gouvernance des fonds pour le climat, y compris au niveau de la planification et du suivi national de l'allocation de ces fonds. Cela aidera à garantir la totale transparence de l'utilisation du financement dans le pays, l'utilisation efficace de l'argent public, et sa contribution la plus efficace au développement durable à l'échelle local.

De nouveaux comités d'experts et un/des organe(s) supplémentaire(s) doivent être établis pour soutenir le travail de la Conférence des parties (CDP) et le fonds.

#### 8. La suppression progressive des gaz à effet de serre fluorés en étroite coopération avec le Protocole de Montréal

La suppression des hydrochlorofluorocarbones (HCFC) sera accélérée dans les décennies à venir, en vertu du protocole de Montréal. Si ces gaz sont remplacés principalement par des hydrofluorocarbones (HFC), il en découlera une augmentation rapide des émissions de gaz à effet de serre, étant donné que la plupart des HFC sont de puissants gaz à effet de serre.

Un accord international sur la suppression des HFC devrait être approuvé dans le cadre de l'accord de Copenhague. Il guiderait les industries des pays industrialisés et des pays en développement vers l'adoption des technologies sans HFC disponibles dans l'immédiat, puis promouvrait la recherche et le développement d'autres alternatives sans HFC.

Dans le cadre du Protocole de Montréal, on évalue et explore actuellement quelles sont les possibilités pour réduire les émissions de gaz à effet de serre fluorés contenus dans les produits et les équipements (aussi appelées 'banques' de HFC). Ces évaluations devront être réalisées en étroite coopération avec les processus de la CCNUCC et du protocole de Kyoto et devront amener à la création d'instruments financiers dans l'objectif de l'établissement d'un réseau mondial pour la récupération et la destruction sans danger de ces substances.